

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 décembre 2024

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 4</p> <p>Présents : 23</p> <p>Qui ont pris part au vote : 27</p> <p>QUORUM : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p><u>30.11.2024</u></p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p><u>30.11.2024</u></p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Éric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Donato MIRAGLIA à Philippe DESCHODT, Sylvie ROUSSELLE à Frédérique FERREIRA, Mélanie DELANNOIS à Régis NOTOT, Audrey VERHAEGHE à Bernadette DEHAENE</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°79/2024/LM/GR

Objet : Décision modificative n° 2 – annule et remplace suite à erreur matérielle

Vu le budget primitif 2024 adopté le 5 avril 2024 ;

Vu la décision modificative n° 1 adoptée le 17 juin 2024 ;

Vu la décision modificative n°2 adoptée le 17 octobre 2024 ;

Vu la commission « finances – administration générale » réunie le 29 novembre 2024,

Considérant la nécessité de re présenter à l'assemblée délibérante la décision modificative n°2 adoptée le 17 octobre 2024 qui présentait une erreur matérielle,

Il est proposé au Conseil municipal d'ajuster les crédits comme suit :

Article 1 : Modification budgétaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 012-charges de personnel et frais assimilés				
64118-020-autres indemnités personnel titulaire		20 000.00		
64131-020-rémunérations personnel non titulaire		61 000.00		
6474-01-versements aux œuvres sociales		4 000.00		
Total chapitre 012	0.00	85 000.00		
Chapitre 65-autres charges de gestion courante				
65131-348-bourses		3 000.00		
65568-212-contributions aux organismes de regroupement (autres)	6 200.00			
65748-024-subventions autres personnes de droit privé		34 920.00		
65811-020-droits d'utilisation-informatique en nuage		8 500.00		
65818-023-autres redevances		2 000.00		
Total chapitre 65	6 200.00	48 420.00		
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	6 200.00	133 420.00		

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013-atténuations de charges				
6419-020-remboursements sur rémunérations du personnel				11 000.00
6479-20-remboursements sur autres charges sociales				1 000.00
Total chapitre 013				12 000.00
Chapitre 70-produits des services, domaine et ventes directes				
70311-025-concessions cimetière				10 150.00
70632-331-redevances et droits des services à caractère de loisirs				5 000.00
7067-281-redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement				5 000.00
706888-020-autres prestations de services			17 900.00	
7083-325-locations diverses autres qu'immeubles				800.00

70848-30-mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes				4 200.00
Total chapitre 70			17 900.00	25 150.00
Chapitre 73-impôts et taxes				
73218-01-autres fiscalités reversées entre collectivités locales			24 321.00	
Total chapitre 73			24 321.00	
Chapitre 731-impositions directes				
73118-01-fiscalité locale-autres contributions directes				3 759.00
73132-01-taxes sur les pylônes électriques				2 840.00
73141-01-taxe sur la consommation finale d'électricité				4 000.00
Total chapitre 731				10 599.00
Chapitre 74-dotations et participations				
741121-01-dotation de solidarité rurale				14 309.00
741127-01-dotation nationale de péréquation			7 968.00	
742-01-dotation aux élus locaux				163.00
744-01-FCTVA				8 192.00
74718-01-autres participations de l'Etat			50 000.00	
7473-01-participation Département				1 000.00
7478222-331-participation Caisses d'allocations familiales				34 198.00
747888-221-participations autres organismes				1 169.00
74833-01-Etat-compensation au titre des exonérations de taxes foncières				3 999.00
748374-01-dotation biodiversité et aménités rurales				57 318.00
Total chapitre 74			57 968.00	120 348.00
Chapitre 75-autres produits de gestion courante				
752-026-revenus des immeubles			12 000.00	
Total chapitre 75			12 000.00	
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			112 189.00	168 097.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE

Chapitre 023-virement à la section d'investissement				
023-01		71 312.00		
Total chapitre 023		71 312.00		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT D'ORDRE		71 312.00		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opération 526-matériels divers				
215738-510		152 688.00		
Total opération 526		152 688.00		
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		152 688.00		

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13-subventions d'investissement reçues				
1383-322-subventions d'investissement non transférables-Département				50 000.00
Total chapitre 13				50 000.00
Chapitre 024-produits des cessions d'immobilisations				
024-01				174 000.00
Total chapitre 024				174 000.00
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT				224 000.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE

Chapitre 021				
021-01			71 312.00	
Total chapitre 021			71 312.00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE			71 312.00	

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, après discussion, décide de :

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ

